

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 MARS 2023

N° 2023-98 CENTRE AQUATIQUE – TRAVAUX DIVERS DE MENUISERIES

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Des travaux de menuiseries doivent être repris, suite à la mauvaise exécution de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise LOISEAU pour un montant de 6 009,93 € HT.

À CHANTONNAY, le 8 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/03/2023.